



	<b>Avant travaux</b>	<b>Après Travaux</b>
<b>Constat</b>	<p>Ouvrage de régulation de la Viveronne au lieu-dit « Font du maréchal » se trouvant dans l'emprise de la prise d'eau du moulin de Bas Bousson (ODAF2). L'entrée du bief se trouvant après la vanne est obstruée par un merlon de terre depuis plus de 15 ans mais comportant un busage de 30 cm de diamètre. Le moulin n'a pas une architecture remarquable, la force hydraulique a été remplacée dans les années 50 par des moteurs électriques dans le moulin.</p> <p>Ouvrage non franchissable. Hauteur de chute à rattraper : 40 cm</p>	<p>La chute est rattrapée.</p> <p>L'entrée du bief avec son merlon de terre n'a pas été modifiée.</p>
<b>Détermination des causes des dysfonctionnements et conséquences sur le milieu</b>	<p>Une vanne syndicale est présente au niveau du déversoir du moulin.</p> <p>Après discussions en 1999, Mr Jacques Bernard qui était propriétaire du moulin, ne souhaitait plus avoir d'eau dans son bief. En 2005, il avait été décidé de ne plus manœuvrer inutilement cet ouvrage et de le faire fonctionner comme un seuil fixe en installant un basting de 30 cm en lieu et place de la vanne qui reste totalement ouverte. Actuellement, toute l'eau passe en surverse sur ce micro seuil. Cette adaptation a amélioré nettement les différences importantes de niveaux d'eau engendrer par la gestion d'une vanne « guillotine ». Elle permet aussi d'avoir un niveau minimum en période d'étiage en amont de la vanne. Elle a aussi limité les débordements chez les riverains et assaini les relations avec le syndicat. Elle ne permet pas d'assurer la continuité écologique toute l'année.</p>	<p>La vanne a été enlevée, pour pouvoir d'une part effectuer les travaux correctement et d'autre part du fait de son état très dégradé.</p> <p>L'aménagement n'a changé en rien la répartition des débits, vu que l'entrée de l'ancien bief n'a pas été modifiée.</p> <p>De plus suite au rechargement en matériaux la continuité est assurée toute l'année et pour toutes les espèces.</p>
<b>Distance depuis la confluence</b>	7000 m	7000 m
<b>Objectifs à atteindre</b>	Rendre cet ouvrage franchissable à toutes les espèces piscicoles toute l'année	L'ouvrage est aujourd'hui franchissable.
<b>Travaux à réaliser</b>	Enlever le basting présent au fond du châssis de l'ouvrage. Rétablir une pente moyenne < à 2% sur une cinquantaine de mètres, en faisant méandrer le cours d'eau dans son lit mineur. Préserver la ligne d'eau actuelle en amont du déversoir.	<p>Un seul des deux bastings a été conservé, pour ne pas accentuer l'érosion et limiter la baisse de la ligne d'eau en amont de l'ouvrage.</p> <p>Des blocs ont été disposés de façon alternés sur une couche de galet remblais pour remonter le fond de lit, tout en préservant une pente avoisinant les 1.5% à 2% maximum.</p>
<b>Aspects administratifs</b>	DIG en cours + déclaration de travaux	
<b>Quantité et Coût estimatifs</b>	45 t - galet remblai et blocs	<p>Galets remblais : 30t</p> <p>Blocs 300/600 : 60t</p>
<b>Propriétaire des Parcelles</b>	Basé sur IPR de 2010. Un partenariat de suivi sera proposé à la fédération de la pêche 16 pour 2016 – 2018 - Répertoire d'exemples + suivi photo	

**Avant travaux : Chute vue par l'aval de la vanne**



**Après travaux : Avril 2016**



**Avant travaux : vue aval de la vanne**



**Après travaux : Avril 2016**



**Avant travaux : vue aval de la vanne**



**Après travaux : Avril 2016**



Après travaux aval de l'ouvrage rechargement pour diminuer les pentes et diversifier les écoulements





Après travaux : crue de janvier 2016

